**ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2019**

 C'est en présence d'une cinquantaine d'adhérents que la Présidente Mme Joëlle GRELARD, a ouvert la séance à dix neuf heures quinze. Elle remercie de leur présence les membres du Conseil d’Administration de la SEP, les responsables de sections, les bénévoles, les adhérents et parents d’adhérents (ces derniers étant très peu représentés, mis à part les parents impliqués dans les sections), la municipalité représentée par Mr le Maire Bernard BARAUD et Mr Olivier POIRAUD, conseiller municipal, ainsi que les personnes intéressées par l’association.

Sont excusées : Mmes TRUFFAULT Jacqueline (CA SEP/anglais), MATHE Elisabeth (Contrôle des comptes), FERNANDEZ Béatrice et CUIT Rolande (GV).

**ORDRE DU JOUR**

**MOT DE LA PRESIDENTE**

**BILAN MORAL ET RAPPORT D’ACTIVITES**

**BILAN FINANCIER**

**ADHESIONS**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

 **QUESTIONS DIVERSES**

**MOT DE LA PRESIDENTE**

« La SEP Arts et Sports », tout est dit dans la dénomination ; Société d’Education Populaire qui s’adresse à tous les habitants de FRR mais aussi du Territoire (communes voisines), enfants, jeunes (même si les ados ne sont pas nombreux), adultes et aussi beaucoup de séniors, donc un melting pot de la population., ce qui crée un lien social extraordinaire avec beaucoup de convivialité, dans la fraternité, avec un esprit de laïcité (tout un chacun est accepté dans sa diversité), et de respect de l’autre, à travers de nombreux évènements culturels, sportifs et festifs où il y a beaucoup de partage et de vie sociale. Le faire ensemble et le vivre ensemble provoquent des moments importants dans la vie de chaque individu ; apprendre à mieux se connaître pour mieux s’accepter, …

 Nos actions à travers nos différentes sections confortent nos idées et convergent vers le but de l’association écrit dans les statuts : « mettre en place et développer des pratiques sportives, artistiques ou culturelles pour tous sans discrimination aucune (selon ses possibilités), favoriser la cohésion sociale, la rencontre entre différents publics dans un esprit de citoyenneté. », développer aussi des activités à caractère social, humanitaire et caritatif, sans oublier aussi le défi de la transition écologique. L’association s’interdit toute action partisane dans le domaine politique ou religieux.

Nos sections sportives, culturelles et artistiques peuvent permettre à nos jeunes de lâcher les portables, de vivre dans la réalité d’une rencontre sportive ou de s’évader dans le domaine culturel (musique, danse), de faire ses preuves dans le sport pratiqué et de donner le goût de l’effort en se surpassant. Nos activités complètent tout à fait l’éducation faite à la maison et à l’école dans un autre cadre peut-être moins rigide tout en étant sérieux et alternatif en respectant les règles (sport) et l’autre dans le faire ensemble. Les enfants ont des comportements différents selon le milieu où ils évoluent.

Nous prenons cause aussi pour toutes les lois dictant le respect de l’environnement : pas de gaspillage, tri des déchets, covoiturage, économie d’eau, de chauffage et d’électricité quand c’est possible. Faisons disparaître le plastique (timbales, assiettes, …) de notre entourage.

Notre association comptait 15 sections et 675 adhérents pour la saison 2018/2019, tout en sachant qu’une personne adhérente peut pratiquer plusieurs activités en payant 1 seule carte SEP (7 €). Elle paiera alors une cotisation dans chaque section où elle pratique dont le tarif est déterminé en fonction des dépenses et des projets de cette dernière (animateur bénévole ou salarié, achat de matériel, frais de compétitions, déplacements, adhésion à une fédération, licences, goûters, …). Nous avons 7 sections sportives, 7 culturelles et artistiques, 1 à but social et caritatif (bourse aux vêtements, marché aux jouets).

L’adhésion à la SEP de 7€ par personne couvre l’assurance pour ceux qui n’ont pas de licence sportive, les adhésions aux divers organismes (Médecine du Travail, CNEA Conseil National des Employeurs Associatifs, CEA Chèque Emploi Associatif), les adhérents pendant les fêtes et manifestations organisées par les sections s’ils sont impliqués dans l’organisation, ainsi que le matériel commun (photocopieur, son, projecteurs, petit matériel, achat de consommables divers) et la centralisation des paies des animateurs.

Chaque section est autonome financièrement, a son propre budget, et doit faire au mieux, gérée par un(e) responsable ou un bureau (grosses sections). La SEP peut aider pour la gestion et contrôler les comptes si besoin.

La SEP comptait en 2018/2019 onze animateurs : 1 CDD, 6 CDI, un auto-entrepreneur, un animateur municipal mis à disposition (athlétisme), un salarié d’un groupement d’employeurs (judo) et un animateur musicien salarié d’une société de production prestataire et des bénévoles que nous remercions bien évidemment. Les salaires sont gérés par les trésoriers de la SEP, Claudette et Roland, nous les en remercions car le travail est compliqué, les paies sont faites via le Chèque Emploi Associatif, les déclarations aux différents organismes sont également gérées par ce centre de l’URSSAF. Les salaires et charges sont faits par la SEP puis remboursés par les sections à celle-ci.

Les sections sportives qui font de la compétition adhèrent à leur fédération respective (judo, tennis, athlétisme), la GV sans compétition a elle aussi une licence à la FFEPGV, le volley et le badminton n’ont pas de licence fédérale car ils se limitent au sport loisir et sont assurés auprès de la MAIF, assurance générale de la SEP (responsabilité, locaux, activités sans licence, bénévoles occasionnels, activités exceptionnelles, …). Cette assurance représente une bonne partie du budget de la SEP.

Nous sommes affiliés à :

- la ligue de l’enseignement ce qui nous permet de profiter du CRPC pour la section cinéma, de formations des bénévoles, de conseils de gestion en cas de problème,

- Au CNEA (conseil national emploi associatif) pour les informations et conseils juridiques des associations sur la convention collective de l’animation,

- A l’ANCV pour pouvoir recevoir les chèques vacances et coupons sports, 2,5% pour frais de gestion nous est retenu sur chaque chèque ; ce service représente un travail conséquent de vérification et de préparation mais permet aux adhérents de pratiquer une activité plus facilement. **NB : certains retraités peuvent bénéficier de chèques vacances** (se renseigner auprès de sa caisse de retraite).

 Les chèques loisirs sont octroyés par le service de cohésion sociale de la CAN à des familles à faible revenu selon le quotient familial (carte jaune de la CAN) et s’élèvent à 48 euros par an et par enfant de 6 à 16 ans. Se rapprocher de la CAN pour les renseignements.

Le PACS (pass culture et sport) peut être demandé via le CCAS de la commune selon le QF des parents et peut financer 50 euros sur le coût de la cotisation d’un jeune pour une activité, ainsi que pour les séniors non imposables pour la Gym Mémoire. Renseignements auprès du service animation de la mairie.

Les sections acceptent les paiements des cotisations en plusieurs fois. Tous les chèques doivent être faits en début de saison et sont encaissés par trimestre ou par mois selon les cas. Des factures sont faites sur demande pour les CE des entreprises.

Les ressources de la SEP Générale sont constituées de l’adhésion individuelle obligatoire de 7 euros, d’une subvention de la commune (600 euros cette année) et du bénéfice de son loto annuel (mais pas de loto cette saison passée car salle polyvalente en rénovation, donc un manque à gagner d’environ 1000 euros).

Les sections fonctionnent grâce aux cotisations de leurs adhérents, ainsi qu’à des subventions de la commune (6620 euros toutes sections), du Conseil Général pour la musique, et éventuellement de subventions exceptionnelles.

La SEP remercie la municipalité pour ces subventions, pour la mise à disposition des salles pour les activités (sports et autres), les bureaux, ainsi que pour les charges afférentes (chauffage, eau, électricité, téléphone) et aussi parfois pour l’aide des employés communaux. La SEP prend en charge son abonnement internet.

La présidente remercie les deux trésoriers Mme Mouchard Mr Le Goaziou et Mr Desmont qui vient de les rejoindre pour la comptabilité et les paies qui demandant beaucoup de rigueur et de temps. Elle remercie également tous les bénévoles des sections (membres de leurs bureaux) qui animent et font vivre leurs sections, ainsi que les parents bénévoles qui sont présents ponctuellement pour aider aux manifestations de fin de saison (galas judo et danse, tournois, audition musicale, …).

La SEP est aussi aux côtés de la commune et des autres associations (ASAF) : forum, fête de la musique, téléthon, fête communale (moments qui sont très conviviaux), pour le prêt de matériel et autres. Essayons de continuer au mieux pour que notre commune vive et pour que ce lien social si important de nos jours puissent continuer.

Un petit point négatif : cette saison 2018/2019 a cependant été plus dure et plus compliquée pour nous. Nous avons eu de sérieux problèmes de locaux avec la réfection de la salle des fêtes et la démolition de l’ancienne école/dojo, tout cela la même année. Que de tracas pour ne pas se retrouver à deux sections dans une même salle, ainsi que l’exiguïté de certaines, annulation du loto, du marché aux jouets et de plusieurs Bourses aux vêtements, téléthon 2018 déplacé dans le gymnase. Autre problème cauchemardesque : les clés des salles ; nous ne relaterons pas tous les problèmes rencontrés, ce serait trop long et sûrement insignifiant quand on n’est pas concerné mais stressant pour ceux qui les vivent et bien ennuyeux pour les responsables et les animateurs. Nous y avons survécu, heureusement, mais pas sans mal surtout en juin au moment des galas, audition, … Espérons que ces moments vont se raréfier pour disparaître définitivement.

Je pense qu’une concertation avec la municipalité sur ces sujets serait souhaitable afin qu’on ne nous impose pas des résolutions difficiles à mettre en place et à vivre, résolutions souvent prises par des personnes qui ne se sont pas occupé ou très peu d’une association donc ne connaissant pas évidemment les problèmes. Ces petits riens, s’ils sont récurrents, sont pénibles pour les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et pourraient bien les lasser.

Espérons que de ce constat va naître une réflexion collective, constructive et sincère. Sans rancune cependant, mais il faut que les choses soient dites plutôt que de rester dans l’incompréhension mutuelle (il serait également souhaitable d’avoir un interlocuteur privilégié pour la vie associative, sportive et culturelle).

Des travaux seraient nécessaires au niveau des locaux : radiateur à changer, fenêtres qui ferment mal, mur fissuré, toiture ? Inviter les élus à visiter les locaux, il y a de sérieuses économies d’énergie à faire …

Difficultés rencontrées au niveau des sections :

 Indisponibilité de l’animatrice de danse toute l’année, recrutement d’une remplaçante difficile mais cela s’est finalement très bien passé,

 Recrutement d’une nouvelle animatrice de judo (Sandra), qui a engendré une baisse des effectifs et un résultat négatif. »

**PRESENTATION DE LA SAISON 2018-2019 POUR CHAQUE SECTION**

Chaque section fait un résumé de ses activités et présente ses comptes

**Arts du fil :**

10 adhérentes, réalisent des lainages pour SOS Préma et pour le Téléthon, les dons de laine sont les bienvenus, pas de cotisation annuelle demandée. Locaux : classe de la Tour du Prince au rez de chaussée partagée avec les nounous, un peu problématique.

**Athlétisme :**

48 adhérents (24 adultes et 24 jeunes, 14 licenciés en compétition, animateur de la commune Alain Loirat et un animateur bénévole Christian Guérin. Cotisation variable selon l’âge (de 74 à 104 euros). Bilan positif de 472,83 euros.

**Bourse aux Vêtements :**

Bourses d’octobre 2018 et mars 2019 annulées pour travaux dans la salle des fêtes. Achat de matériel. Bilan négatif de 728,45 euros.

**Chorale :**

26 adhérents, 78 euros de cotisation annuelle, 2 prestations à Arçais et à FRR, une autre annulée. Bilan négatif de 843 euros (rémunération du chef de chœur supérieure aux cotisations).

**Danse :**

166 adhérentes, tous les groupes sont remplis. Prof remplaçante très bien, Véronique reprend en sept 2019. Nouveau bureau pour cette saison, le gala a eu lieu au gymnase, soucis au niveau des salles pour les cours qui avaient lieu au petit dojo. Bilan positif de 2020,25 euros, subvention de la commune de 1200 euros.

**Judo :**

94 adhérents (150 la saison précédente), cotisation de 160 euros par an.

Comité des Deux-Sèvres en déficit, plus d’aides, ni de la Fédération. Bilan négatif de 6751,35 euros. Subvention de la mairie et changement des tatamis.

**Pétanque :**

37 adhérents dont 14 femmes. Subvention de démarrage de la SEP de 150 euros. Boulodrome aménagé aux Tonnelles. Bilan positif de 741,10 euros.

**Musique :**

47 adhérents dont 8 adultes et 39 enfants. 4 professeurs. Piano, guitare, éveil, batterie, chant.

Cotisation annuelle plus élevée pour les adhérents n’habitant pas à FRR.

L’audition a eu lieu en mai à la salle du collège. Bilan négatif de 865,74 euros, subvention de la commune de 800 euros, et subvention du Conseil Général.

**Cinéma :**

Séances tous les 15 jours sauf en juillet et août, à la Tour du Prince cette saison. 20 séances à 20h30, 4 séances enfants à 17h, une séance périscolaire, 6 films ciné école. 1689 spectateurs en tout. Sondage par mail pour choisir les films.

Municipalité partenaire : prêt de la salle, convention entre la commune et le CRPC (la commune verse 50 euros par film).

Tarifs : 6 euros (plein) et 4,50 euros réduit (chômeurs, étudiants).

Le montant des entrées est intégralement reversé au CRPC. Quelques dépenses pour la section (fournitures, timbres, …). Le repas du projectionniste et les frais de déplacement (collage affiches) sont pris en charge par deux bénévoles de la section (Joëlle et Mumu). Michel Desmonts assure les photocopies pour la section. Deux autres bénévoles par séance assurent les entrées et l’aide pour l’installation et le rangement du matériel. Bilan négatif de 251,71 euros.

**GV :**

57 adhérents (2 hommes). Gym douce, gym équilibre, gym mémoire et gym tonique. Cotisation variable selon le nombre de séances par semaine (de 76 à 126 euros). Bilan négatif de 434,35 €

**Jeux :**

7 adhérents, séances le vendredi à 20h dans la classe de la Tour du Prince. Organisation de repas/jeux certains dimanches. Un quizz musical à Niort. Cotisation de 15 euros par an. Bilan positif de 28,85 euros, subvention de la commune de 120 euros.

**Photo :**

7 adhérents, cotisation annuelle de 7 euros. La section participe aux manifestations des autres sections. Bilan positif de 211 euros.

**Rando :**

76 adhérents. Cotisation annuelle de 7 à 16 euros selon le nombre de sorties par semaine. 31 personnes présentes en juin 2019 à la sortie annuelle à Vieux Boucau dans les Landes sur 4 jours. Bilan positif de 496,84 euros.

**Tennis :**

70 adhérents en tennis, 50 en badminton.

Animations du club pour les enfants avec goûters moyennant une légère participation.

Bilan négatif de 602,75 euros (augmentation du professeur, reste de maillots non vendus), subvention de la commune de 1200 euros.

**Théâtre :**

Environ 45 adhérents : 3 groupes adultes, ados et enfants. Animatrice de la troupe du Baluchon. Bilan positif de 1420,43 euros.

**Volley :**

34 adhérents. 3 équipes en championnat avec de très bons résultats. Achat de maillots, filets, ballons. Animations jeunes pendant les vacances scolaires. Bilan négatif de 167,76 euros.

**SEP générale :**

Bilan négatif de 1655,18 euros (pas de loto cette année et moins de cartes SEP).

**Comptes contrôlés cette année** bénévolement par Elisabeth Mathé, expert comptable :

Sections danse et musique et SEP Générale.

**VOTE BILANS MORAL, D’ACTIVITE ET FINANCIER DE LA SAISON 2018/2019**

Adoption des bilans à l’unanimité.

**Vote de l’augmentation de la carte SEP de 1 euro** (8 euros au lieu de 7, du fait du déficit de la SEP ainsi que du tarif inchangé depuis de nombreuses années et nettement inférieur à d’autres associations locales équivalentes) à compter de septembre 2020 : vote à l’unanimité sauf une abstention.

**PREVISIONS POUR LA SAISON 2019/2020**

**Sections existantes :**

**Chorale** : représentations les 18 et 19 avril 2020 à la salle polyvalente.

**Cinéma** : projet de projections à la maison de retraite, projet de partenariat avec les Restos du Cœur (une séance payée par les Restos pour chaque bénéficiaire).

**Jeux** : changement de responsable.

**Musique** : le CDD d’une prof de piano n’a pas été renouvelé en sept 2019 faute d’un nombre suffisant d’heures de cours. Démission fin août 2019 d’une prof de piano, recrutement précipité d’un nouveau prof. Nouveau bureau en septembre 2019.

**Pétanque** : tournoi le 28/11/19 au profit du Téléthon.

**Rando** : projet de sortie annuelle sur 5 jours au lieu de 4.

**Tennis :** participation au Téléthon en déc 2019 (tournoi de bad), organisation d’une soirée cabaret à Epannes le 28/03/2020 à 20h30 sur réservation.

**Volley :** tournoi pour le Téléthon en déc 2019**,** les effectifs sont en hausse en sept 2019 (47 joueurs, 4 équipes), la moitié des matches à domicile ont lieu à la Venise Verte.

**SEP générale :**

Le loto 2019 et la BAV d’hiver ont eu lieu à la salle de la Clielle. La salle étant un peu plus petite que la salle des fêtes, la fréquentation et les bénéfices ont été un peu inférieurs à d’habitude. Merci à la commune pour la prise en charge de la location de la salle pour ces manifestations.

Téléthon 2019 : participation de nombreuses sections de la SEP.

La SEP souhaiterait avoir un interlocuteur privilégié à la mairie pour la vie associative, sportive et culturelle. Possibilité d’envisager un centre socio-culturel avec les communes voisines ?

**Fêtes des lumières**: la commune propose2 spectacles gratuits le 13/12 à 19h : gospel à l’église et acrobates à la salle des fêtes, 2 représentations à suivre pour chaque spectacle pour que tout le monde puisse y assister en alternance.

**ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Le conseil d’administration est composé de membres élus et des responsables de sections de droit.

Le tiers sortant cette année est composé de Roland Le Goaziou, Joëlle Grelard, Agnès Dautet et Andrée Desmonts. Tous les quatre se représentent et sont réélus à l’unanimité. Pas de nouveaux candidats.

**MOT DE LA MUNICIPALITE**

Mr le Maire prend la parole pour féliciter la SEP pour la gestion de toutes ses activités culturelles, sportives et de loisirs et indique égalemeent qu’il n’est pas toujours simple de gérer les problèmes de clés et de salles.

La séance est levée vers 21H30, suivie d’un moment de convivialité autour d'un verre, de pizzas, quiches et de pâtisseries.